

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **58 (1966)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

58^e année

Avril

N° 4

L'hygiène du travail et la prévention des accidents

Par le prof. D. Högger, docteur en médecine

Pour le travailleur et sa famille, la perte de la santé constitue un malheur que les prestations de l'assurance ne peuvent réparer que partiellement. La sécurité dans le travail est donc l'un des objectifs essentiels du régime de la protection des travailleurs. Bien que les catastrophes tragiques – comme celle de Robiei par exemple – soient heureusement rares, il faut néanmoins se persuader que des accidents du travail surviennent chaque jour. Des hommes sont blessés, mutilés souvent; d'autres perdent la vie. Si nombre des accidents qui surviennent ne sont pas plus graves, c'est uniquement l'effet du hasard. Enfin, nombre de travailleurs sont victimes de maladies professionnelles.

La statistique des accidents mortels du travail

Les considérations qui suivent sont inspirées par la statistique des accidents mortels du travail dans l'industrie, publiée chaque année par le BIT. Il ressort du tableau en annexe que la proportion de ces accidents (survenus dans l'industrie seulement, compte non tenu des mines et carrières) est anormalement forte en Suisse. Ce taux est sept fois plus élevé qu'en Grande-Bretagne, trois fois plus qu'en France et quatre fois plus qu'aux Etats-Unis. Et pourtant, le secteur de l'industrie lourde – où se produisent la plupart des accidents – est beaucoup moins développé en Suisse qu'à l'étranger.

Il se peut évidemment que les différences enregistrées entre les coefficients reflètent en partie des méthodes d'investigation différentes. En Grande-Bretagne, par exemple, seuls sont considérés comme accidents professionnels avec suite mortelle, ceux qui entraînent le décès de la victime dans les six semaines qui suivent l'accident. En outre, la Suisse, à la différence des autres pays, inclut dans la statistique les accidents survenus dans les mines (il s'agit uniquement, chez nous, des salines) et les carrières, où le travail est relativement dangereux. Enfin, le nombre des heures de travail annuelles varie probablement d'un pays à l'autre. Ces différences ne suffisent